



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2023

2023-07-03

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

### Procuration(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence,

### Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, M. Franck THINARD

### Etai(ent) excusé(s) :

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 09

Absents : 05

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Philippe CARTERON

Date de convocation  
27/06/2023

CONVENTION POLICE MUNICIPALE DE BOËN

Monsieur le Maire informe les élus que la Police Municipale de Boën a signé en Mars 2023 une convention de police pluricommunale avec la commune de Saint-Germain-Laval qui régit les modalités de mise à disposition des Agents de Police Municipale de Boën pour la commune de Saint-Germain-Laval.

Dans ce contexte, la commune de Boën a besoin d'une autorisation des communes traversées par ses agents, soit de Bussy-Albieux et d'Arthun.

Monsieur le Maire propose aux élus leur autorisation afin que les Agents de Police Municipale traversent notre village.

Après délibération, le Conseil Municipal :

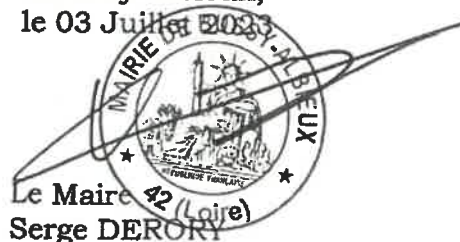
- donne l'autorisation aux agents de Police Municipale de la commune de Boën de traverser notre village,

- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,  
le 03 Juillet 2023



Serge DERORY

Affichage fait le.....11 7 JUIL. 2023..... numériquement